

COMMUNE DE



PUPLINGE

Délibération N° 19/2021  
Séance du 13 octobre 2021

**Délibération relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 73'000.- pour couvrir le dépassement prévisionnel 2021 de la rubrique 02.36 (charges de transfert – subvention aux entreprises privées) et de la rubrique 62.31 (TPG – Fournitures pour matériel d'exploitation)**

- Vu la forte hausse de vente d'abonnements TPG en Mairie ;
- Vu la hausse équivalente de recettes liées à ces ventes d'abonnement TPG ;
- Vu le besoin de soutenir le commerce local en cette période de faible reprise économique suite à la crise Covid par l'émission de bons de solidarité de CHF 20.- ;
- conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
- sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

D E C I D E

Par 16 voix pour, soit à l'unanimité,

1. d'ouvrir, au Maire, un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 73'000.- destiné à couvrir le dépassement prévu au budget 2021 ;
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur les comptes :  
02.36 Charges de transfert – subvention aux entreprises privées CHF 51'000.-  
62.31 TPG – Fournitures pour matériel d'exploitation CHF 22'000.- ;
3. De couvrir le crédit budgétaire supplémentaire du compte 02.36 par des économies escomptées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre ;
4. de couvrir le crédit budgétaire supplémentaire du compte 62.31 par des recettes supplémentaires équivalentes comptabilisées sur le compte 62.42.

Puplinge, le 13 octobre 2021

Vincent LÄDERACH  
Président

Patrick ARTER  
Secrétaire